ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE FAHS ANJRA
CONSEIL PROVINCIAL
DIRECTION GENELE DES SERVICE

إقليم الفحص - أنجرة

PROVINCE FAHS - ANJRA

Avis d'achat par Bon de Commande n° 08/2026

Le Président du Conseil Provincial Fahs-Anjra procède à l'achat sur Bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret 2-22-431 relatif aux marchés publics.

OBJET : Etude topographique des pistes suivantes :

- La piste reliant la route périphérique et la route communale à partir du cimetière Al Kalaasoufla jusqu'à Al KalaaOuliaà la commune Anjra(1300ml).
- La piste à partir de la route communale reliant douar Mlalah ET Fahamine jusqu'à houmatAwlad al homi du même douarà la commune Anjra(2000ml).
- La piste reliant l'annexe de l'école ZraraeOulia et Quartier Raoudaà la commune Ksar Sghir(300ml).
- La piste reliantla mosquée Marj Loua Oulia et la mosquée Marj Loua Soufla au douar Marj Loua à la commune Jouamaa(1000ml) .

Consistance de la prestation :

N°	DESIGNATION DES PRESTATIONS	U	Qté	Garantie
1	**Etude topographique comprend :** -Etablissement du plan côté de l'axe de la piste et de ses abords à l'échelle convenable ; -Levés topographiques de détail pour les ouvrages d'art (ouvrages busés, dalots, radiers, murs de soutènement) à l'échelle 1/500e ; -Dossier des contraintes (réseaux divers) Les sections seront levées au sol, rattachées au nivellement général du Maroc (NGM) et en coordonnées Lambert et feront apparaitre tous les débits visibles dans l'emprise du projet. L'ensemble des plans dessinés des pistes doit être fourni en 3 exemplaires avec support informatique. **Dans un délai de 10 jours.**	Km	4,6	

Lieu d'exécution : Communes : Anjra,Ksar Sghir,Jouamaa

Date de livraison de la prestation : 10 Jours après notification

Date et heurs limite de réception des devis des concurrents : 17 NOV 2026

Les plis des concurrents doivent être déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Fait à Tanger, le _____

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Conseil Provincial Province Fahs Anjra

Le Président
Mustapha EL HAROUS
13 NOV 2026